

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck,

Absent excusé : AVALLET Michèle, CARRION Adèle,

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 13 septembre 2018

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

Ordre du jour :

- Délibération contrat assurance statutaire
- Délibération télétransmission des actes de la commune
- Travaux voirie - bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1 - Délibération contrat assurance statutaire :

Mme le Maire expose :

Une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

Le contrat groupe du Cdg 38 prévoit une tarification fixe sur la période 2016-2018 et une possibilité de modulation pour l'année 2019. Un net déséquilibre apparaît dans le contrat pour les années 2016 et 2017. Le déficit est ainsi de 1 449 713 € ce qui représente un ratio sinistralité / prime net de 1,10. L'équilibre devant être à un ratio de 1.

Malgré l'effet mutualisateur du contrat groupe, il apparaît nécessaire d'utiliser la possibilité de modulation tarifaire sur la dernière année afin de préserver le contrat groupe. L'effort demandé sera collectif mais

Primarette

logiquement plus orienté vers les collectivités au plus fort déficit.

La compagnie GROUPAMA, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE souhaite revoir ses conditions tarifaires, compte tenu des résultats enregistrés.

Après négociation, ils ont obtenu une revalorisation limitée de leurs conditions à effet du 1^{er} janvier 2019 selon les modalités suivantes :

Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL		
	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour l'année 2019
franchise de 10 jours	6.23%	6.73%
franchise de 15 jours	6.01%	6.49%
franchise de 30 jours	5.51%	5.95%

Collectivité employant entre 11 à 30 agents CNRACL		
	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour l'année 2019
franchise de 10 jours	7.03%	7.66%
franchise de 15 jours	6.81%	7.42%
franchise de 30 jours	6.31%	6.88%

Agents IRCANTEC		
	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour l'année 2019
franchise de 10 jours	0.98%	1.07%
franchise de 15 jours	0.94%	1.02%
franchise de 30 jours	0.83%	0.90%

Cela représente :

- une hausse de 8% pour les collectivités employant entre 1 et 10 agents CNRACL
- une hausse de 9 % pour les collectivités employant entre 11 et 30 agents CNRACL
- une hausse de 9 % pour tous les agents IRCANTEC.

Il appartient au conseil municipal, avant la fin de l'année, de délibérer soit pour :

- accepter cette révision et ainsi rester dans le contrat groupe
- refuser cette hausse et sortir du contrat groupe au 31/12/18.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette révision et rester dans le contrat groupe.

2 – Délibération : Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Primairette

Vu le décret n° 2005-324- du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du droit applicable à la commande publique, la société JVS MAIRISTEM a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de procéder à la télétransmission des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité ;

donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Isère, représentant l'Etat à cet effet ;

donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et l'opérateur de télétransmission, la SAS JVS MAIRISTEM ;

désigne Mme APPRIEUX Angéline, Maire de la commune et Mme BELLIER Catherine, adjoint administratif, en qualité de responsables de la *télétransmission*.

3 - Travaux :

Voirie :

- Chemin de la Martinière : dos d'âne à reprendre ou à supprimer.
- Arrêté d'interdiction de stationnement devant la boîte aux lettres de la mairie.
- Impasse de la Riboula et Chemin creux : gros ruissellements après les orages du 29 août.
- Rue de la Nicolière, Rue du Lavoir, Rue de l'Eglise, Chemin Poncin, Chemin Rural des châtaigniers et Chemin dit « du Fouet » : poses de panneaux limitation de tonnage (3.5 t).
- Pont du Fongarot : travaux de réfection par l'entreprise Marchand.
- Chemin des Chênes : les travaux reportés vont débutés semaine 39.
- Centre bourg : les eaux pluviales de la Mairie, de l'école et de l'église sont redirigées dans le réseau d'assainissement du syndicat des eaux engendrant des surcoûts et des dysfonctionnements au niveau de leurs ouvrages – le syndicat des eaux propose de faire un point sur l'état actuel et les travaux à entreprendre.

Bâtiments :

- Bibliothèque : nettoyage et aménagement après travaux.
- Ecole primaire : pose d'un placard.
- Bâtiment de la MAM : pose de l'alarme et de la caméra intrusion. Reste la liaison fibre entre les 2 bâtiments.

4 - Comptes-rendus commissions communales :

Commission animations :

L'association des conscrits a présenté les comptes 2017-2018 pour obtenir une subvention de la commune pour le feu d'artifice.

5 - Comptes-rendus commissions intercommunales :

Syndicat de voirie :

- si le syndicat est dissout, le matériel sera mis en vente.

Primarette

- embauche d'un CDD pendant 1 mois.

Développement économique :

- Friche Pichon zone de la Maladière à Beaurepaire : rachat et transfert de l'entreprise Gilibert de Faramans pour un démarrage en 2020.
- Gestion des fonds de commerces restituée aux communes (auberge de Pisieu, Balcon des Alpes...).
- Démarches lancée par la chambre du commerce pour le soutien au commerce local.
- Voix ferrée – essai pour remise en place – réunion à Salaise sur Sanne.

6 - Urbanisme :

- Accord PC MAIRIE le 27/07/2018 – Aménagement et accessibilité mairie.
- Accord PC ROMATIF Julien le 11/09/2018 – 2 poulaillers.

7 – Courriers reçus :

- M. Ebersviller : copie d'un courrier envoyé au préfet et au procureur sur les problèmes récurrents de santé publique liés à l'ambrosie.
- Département : propositions pour sécuriser la sortie de route de la propriété de M. Serra sur la RD 51.
- Pétition accès internet : envoi d'un courrier à tous les opérateurs pour soutenir cette pétition concernant le dysfonctionnement du réseau téléphone et internet.
- Département : arrêté d'autorisation de voirie pour la fédération départementale des chasseurs de l'Isère pour la mise en place de pièges photographiques pour l'étude du déplacement de la faune.

8 – Questions diverses :

- contact avec 30 millions d'amis pour stérilisations de plusieurs petits chats.
- 3 nouveaux élèves à l'école.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le Conseil est clos à 22h15.
Le prochain Conseil aura lieu **le 18 octobre 2018 à 20h30.**

Primairette